



REGLEMENT JEU CONCOURS RESEAU LE FIL DU 24 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2020

- **Article 1 -Organisation du jeu**
 - La société BUS EST BRIEY immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 49249735900272 dont le siège est situé à la Zone industrielle ; la Chesnois, site d'exploitation de Briey, 54150 Val-de-Briey organise du 24 septembre à 8h00 au 3 Octobre 12H00. Un jeu gratuit sans obligation d'achat.
 - Les organisateurs du concours : Le concours est organisé sur la page fan de Réseau Le Fil, le réseau social Facebook n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du jeu-concours en question et se **dégage de toute responsabilité en cas de contentieux.**
- **Article 2 - Conditions de participation :**
 - Pour participer au concours et tenter de gagner **Un Hoverboard où un abonnement Annuel où un Abonnement Mensuel** vous devez répondre à la question suivante « combien de minutes faut-il pour recharger un bus roulant au gaz naturel en charge rapide ? »
 - Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet.
 - Le participant doit résider sur l'une des communes du territoire ST2B (*liste ci-dessous)
 - Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, dans le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation
 - Le jeu se déroule uniquement sur la plate-forme Facebook.com aux dates indiquées dans l'article
- **Article 3 : Mode de désignation du gagnant :**
 - Les 3 gagnants seront les répondants les plus proche du résultat par ordre d'importance à la fin du concours
 - Le plus proche remporte l'Hoverboard
 - Le deuxième remporte l'abonnement annuel
 - Le troisième remporte l'abonnement mensuel
 - Tout gagnant ne donnant pas une réponse dans un délais de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera considéré comme renonçant à son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.
 - Le gagnant sera tiré au sort parmi les participations valides à la fin du concours
- **Article 4 : les modalités de remise des lots :**
 - Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable. La personne gagnante sera jointe par Messenger et devra prendre contact pour prendre possession du lot, soit par courriel, soit par téléphone. Le lot est à venir récupérer à la boutique Réseau Le Fil, Place Raymond Poincaré, 54150 Val de Briey.

*

Liste des communes du Bassin de Briey

A	ABBEVILLE-LES-CONFLANS AFFLEVILLE ALLAMONT ANDERNY ANOUX AUBOUE AUDUN-LE-ROMAN AVILLERS AVRIL	L	LABRY LANDRES LANTEFONTAINE LES BAROCHES LUBEY
B	BATILLY BECHAMPS BETTAINVILLERS BEUVILLERS BONCOURT BOULIGNY BRAINVILLE-PORCHER BREHAIN LA VILLE BRIEY BRUVILLE	M	MAIRY-MAINVILLE MALAVILLERS MANCE MANCIEULLES MERCY-LE-BAS MERCY-LE-HAUT MOINEVILLE MONT-BONVILLERS MOUAVILLE MOUTIERS MURVILLE
C	COMMUNES CONFLANS-EN-JARNISY CRUSNES	N	NORROY-LE-SEC
D	DOMPRIX DONCOURT-LES-CONFLANS	O	OLLEY OZERAILLES
E	ERROUVILLE	P	PIENNES PREUTIN-HIGNY PUXE
F	FLEVILLE-LIXIERES FRIAUVILLE	S	SAINT-AIL SAINT-MARCEL SANCY SERROUVILLE
G	GIRAUMONT GONDRECOURT-AIX	T	THUMEREVILLE TRIEUX TUCQUEGNIEUX
H	HATRIZE HOMECOURT	V	VALLEROY VILLE-SUR-YRON
J	JARNY JEANDELIZE JOEUF JOPPECOURT JOUAVILLE JOUDREVILLE	X	XIVRY-CIRCOURT